



## Passage du Saint-Nicolas

Dans le cadre du Téléthon, le Saint-Nicolas passera dans les habitations de la commune les lundi 4, mardi 5 et mercredi 6 Décembre à partir de 17h.

Les parents so<mark>uhaitant fair</mark>e remettre un paquet par Saint Nicolas à leurs enfants, doivent le déposer dev<mark>ant la porte d'</mark>entrée avant son arrivée. (Un appel téléphonique prévenant de l'arrivée imminente de Saint-Nicolas sera effectué)

Une inscription est nécessaire pour bénéficier des services de Saint-Nicolas. Les réservations sont ouvertes jusqu'au 29 novembre en remettant le coupon ci-dessous\* à la mairie de Macheren durant les horaires d'ouverture. Le prix de l'opération est de 5 euros. Le paiement doit être effectué dès l'inscription en mairie. L'appoint devra être effectué en espèces. Les bénéfices seront intégralement reversés au TELETHON. Le nombre maximum d'enfants est limité à 4.

espèces. Les bénéfices seront intégra d'enf		
* Bon à détacher pour la réservation du Saint-Nicolas  NOM :		
☐ Avec Père Fouettard ☐ Sans Père Fouettard		
PRÉNOM DES ENFANTS	ÂGE	COMMENTAIRES
	vations particulières :	